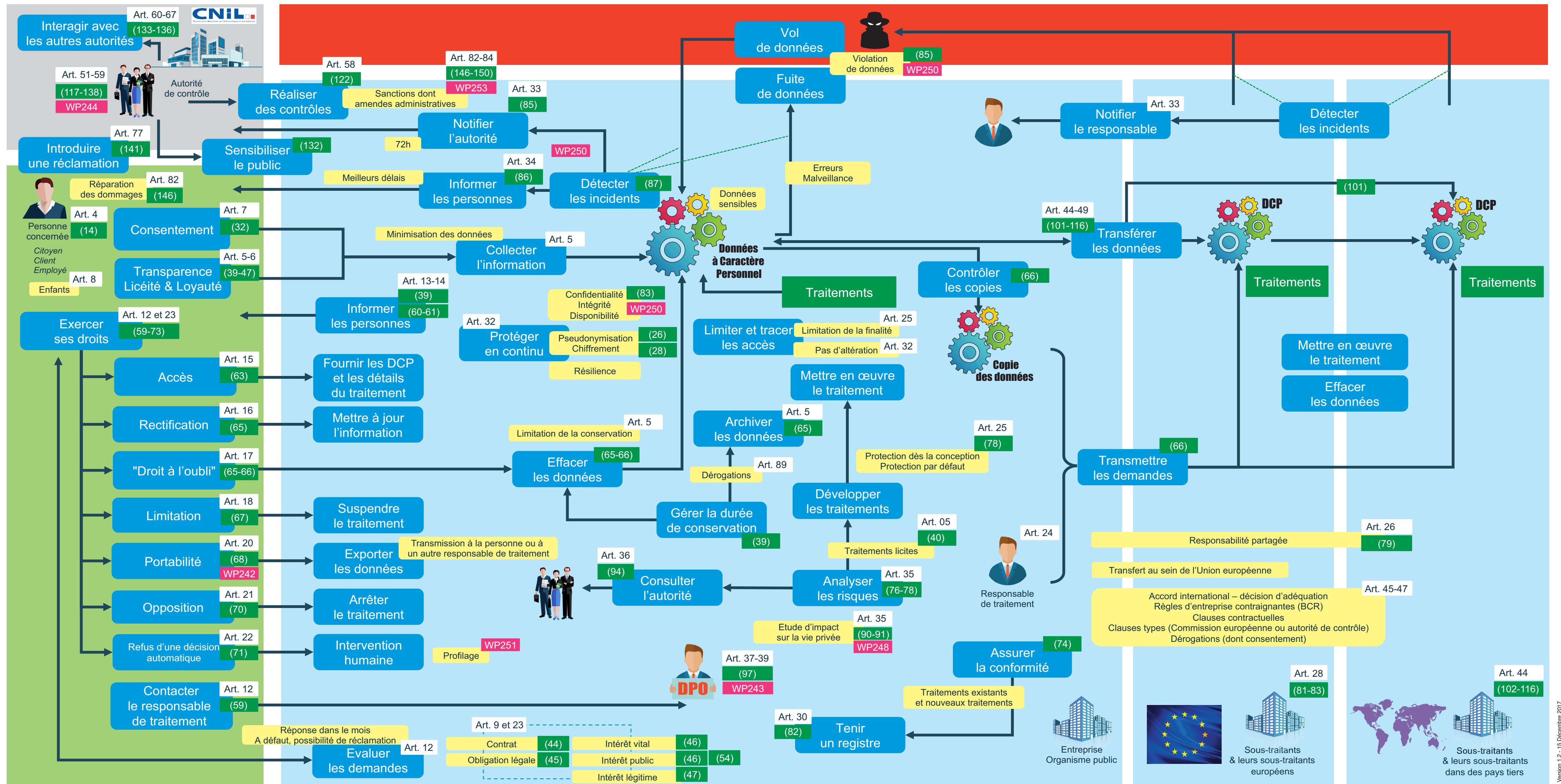


# LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT ENTRÉES DANS L'ÈRE DU RGPD

Cette infographie est issue d'un groupe de travail du CLUSIF ([www.clusif.fr](http://www.clusif.fr)). Elle résume le Règlement Général sur la Protection des Données. Elle ne peut pas être exhaustive mais elle offre une grille de lecture graphique et synthétique pour découvrir la portée de la réglementation, puis s'y référer ultérieurement.



Le CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français) est le 1<sup>er</sup> club de professionnels de la sécurité de l'information français, réunissant plus de 300 entreprises et collectivités issues de tous les secteurs de l'économie. L'objectif principal du CLUSIF est de favoriser les échanges d'idées et de retours d'expériences à travers des groupes et espaces de travail, comme Espace RSSI, des publications de référence et des conférences thématiques organisées tout au long de l'année. Quelques exemples de sujets abordés dans les groupes de travail : applications mobiles, cyberassurance, étude MIPS (menaces informatiques et pratiques de la sécurité), internet des objets, panorama de la cybersécurité, RGPD, sécurité numérique au quotidien, signature électronique, systèmes industriels, tableaux de bords de sécurité...

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter : Luména Duluc, déléguée générale : 01 53 25 08 80 ([clusif@clusif.fr](mailto:clusif@clusif.fr))

**Légende**

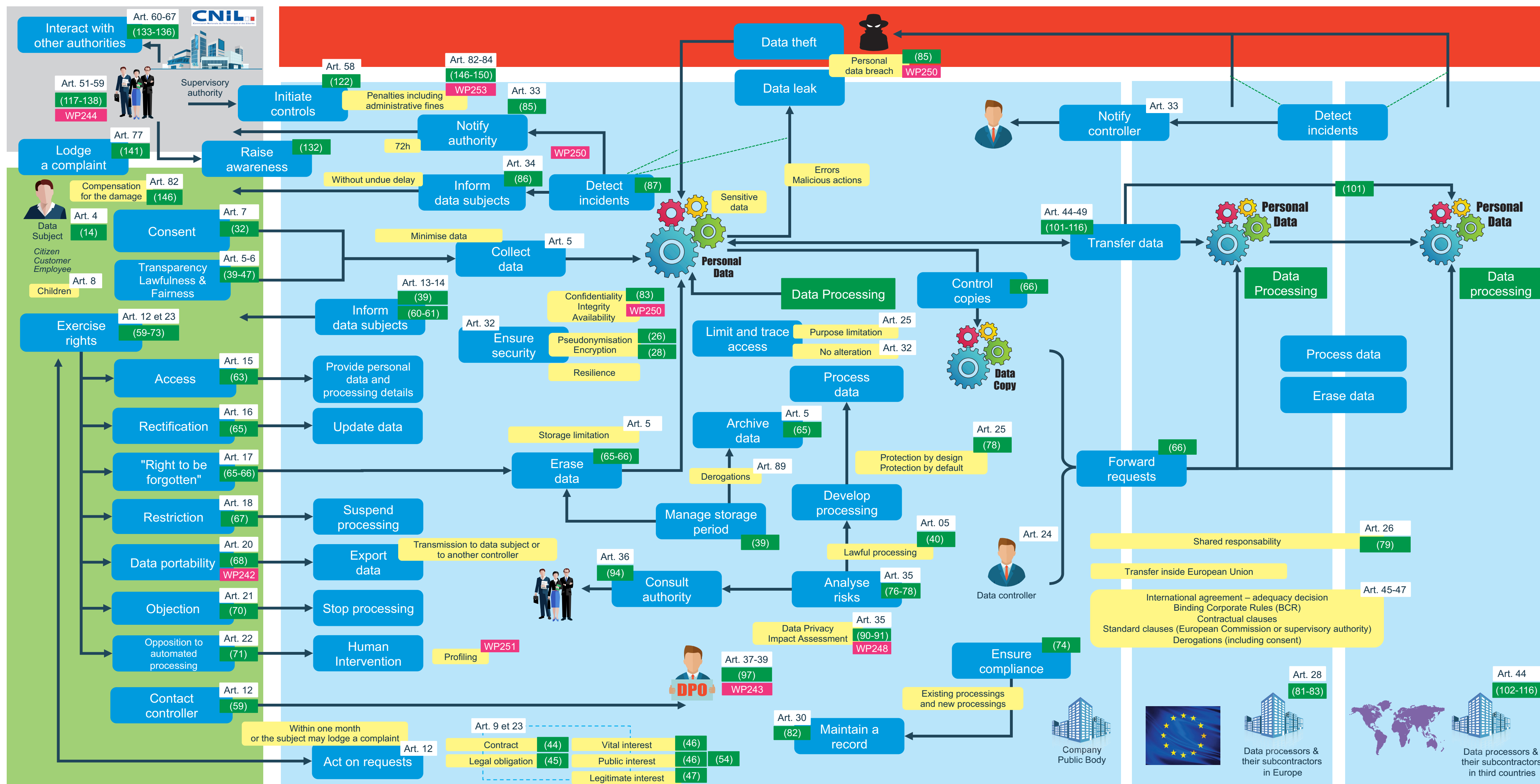
- Art. 51 Article du Règlement européen
- (141) Considérant du Règlement européen
- WP244 Ligne directrice du G29





# PERSONAL DATA HAS ENTERED THE GDPR ERA

This infographic originates from a working group of CLUSIF (www.clusif.fr). It sums up the General Data Protection Regulation. It cannot be comprehensive but it does offer a summarized overview of keys to understand the scope of the regulation for future reference.



CLUSIF is an association of professionals in information security. It is open to all businesses and public administrations and brings together Providers and Users from all industry branches. Its main goal is to facilitate the exchange of know-how and competences towards an efficient information security system through a CISO space, working groups, publications and thematic conferences. Some of the topics addressed in working groups include : cyber insurance, industrial systems, cyber threats and security practices, cybercrime overview, mobile apps, IoT, day-to-day digital security, electronic signature, GDPR, security dashboards, etc.

For more information, please contact : Luména DULUC, general delegate : +33 (0) 1 53 25 08 80 (clusif@clusif.fr)

**Legend**

- Art. 51 European regulation article
- (141) European regulation recital
- WP244 G29 guideline

